

# **Rapport sur les pétitions pour une participation politique des personnes handicapées**

Une pétition, c'est une demande officielle.

Pour faire changer les choses.

Les personnes qui sont d'accord avec la pétition peuvent signer.

La commission des pétitions et des grâces  
étudie les pétitions de la population.

Dans ce texte, on l'appelle simplement « la commission ».

La commission a reçu 2 pétitions.

Et elle les a étudiées.

La commission a écrit ce rapport.

Pour répondre aux 2 pétitions en une fois.

C'est plus simple.

Car les sujets se ressemblent.

Le Grand Conseil va lire ce rapport.

Et décider de la suite.

Il y a eu des séances pour discuter des pétitions.

Avec beaucoup de personnes importantes.

Par exemple, des personnes de la politique

et des personnes qui travaillent pour le canton de Neuchâtel.

## 1ère pétition

La 1ère pétition s'appelle

« Pour une représentation politique inclusive et participative ».

Elle date du 13 juin 2024.

Les personnes handicapées de Neuchâtel ont écrit cette pétition.

30 personnes ont signé cette pétition.

Il y a beaucoup de personnes handicapées en Suisse.

Souvent, elles **ne** peuvent **pas** accéder aux lieux de réunion.

Et donc, elles **ne** peuvent **pas** participer à la politique.

C'est dommage.

Les personnes âgées ont le même problème.

La pétition soutient plusieurs choses :

- On a besoin de personnes handicapées dans la politique.
- Il y a plusieurs sortes de handicap dans la société.  
Cela doit se voir aussi dans la politique.
- Les personnes handicapées ont le droit de voter  
comme tout le monde.  
Et elles ont aussi le droit de se présenter aux élections.
- Les personnes handicapées ont des droits politiques.  
Il faut respecter ces droits.

Voici les demandes de la pétition :

1. Rendre les lieux de réunion et de campagne accessibles

Les personnes handicapées peuvent aller dans les lieux de réunion et de campagne.

Ces lieux doivent être accessibles.

Par exemple, il faut :

- des toilettes adaptées
- des rampes d'accès
- des interprètes en langue des signes
- des textes en braille
- des textes simplifiés
- des vidéos
- ...

2. Respecter les droits politiques des personnes handicapées

Aujourd'hui, certaines personnes handicapées n'ont **pas** de droits politiques.

Par exemple :

- les personnes qui sont sous curatelle de portée générale
- ou les personnes qui sont sous mandat pour cause d'inaptitude.

C'est une loi cantonale.

La pétition demande de changer cette loi.

Car cela est injuste et trop général.

Il existe une autre loi :

La Convention relative aux droits des personnes handicapées.

On l'appelle aussi la CDPH.

La CDPH n'est **pas** d'accord avec cette loi cantonale.

## **2ème pétition**

La 2ème pétition s'appelle

« Pour l'accessibilité universelle des structures,  
de l'information politique et du matériel de vote ».

Elle date aussi du 13 juin 2024.

Les personnes handicapées de Neuchâtel ont écrit cette pétition.

29 personnes ont signé cette pétition.

La pétition soutient plusieurs choses :

- Tout le monde a le droit de se présenter aux élections.
- Il faut garantir l'inclusion des personnes handicapées.
- Les personnes handicapées peuvent participer et voter.

Pro Infirmis a fait un sondage.

Des personnes handicapées ont répondu au sondage.

Les résultats montrent que :

Les personnes handicapées se sentent exclues  
dans le domaine de la politique.

C'est le domaine où elles se sentent le plus exclues.

Voici les demandes de la pétition :

1. Rendre les informations accessibles

Les informations sont adaptées pour les personnes handicapées.

Les personnes handicapées

peuvent comprendre les programmes des candidats

et les procédures pour voter.

Cela doit être facile.

Par exemple, il faut :

- Des textes en braille
- Des textes simplifiés
- Des enregistrements audios
- Des informations dans plusieurs langues

Et **pas** seulement en français, en allemand et en italien.

2. Simplifier les sites internet

Il faut aussi simplifier les sites internet.

Les gouvernements doivent respecter les normes d'accessibilité.

Comme cela, les personnes handicapées

peuvent lire et comprendre les informations.

### 3. Utiliser des technologies d'assistance

Il faut utiliser des aides technologiques.

Par exemple :

- Des claviers spéciaux  
pour les personnes qui ont des problèmes de motricité
- Des sous-titres dans les vidéos  
pour les personnes sourdes ou malentendantes
- Des interprètes en langue des signes  
pour les personnes sourdes ou malentendantes
- Les personnes aveugles ou malvoyantes  
utilisent un lecteur d'écran.  
Alors, les informations doivent être compatibles  
avec ce système.

### 4. Permettre le vote électronique

Il faut permettre le vote électronique.

Comme cela, tout le monde peut voter.

C'est plus facile pour les personnes en chaise roulante.

Elles peuvent voter depuis chez elles.

## 5. Rendre les bâtiments accessibles

Il faut des bâtiments accessibles.

Comme cela, tout le monde peut aller dans les lieux de réunion et dans les bureaux de vote.

Par exemple, il faut :

- Des rampes d'accès
- Des ascenseurs
- Des toilettes adaptées
- Des panneaux pour savoir où aller
- Des lignes de guidage pour les personnes aveugles
- Des informations en braille
- ...

## 6. Encourager la participation politique des personnes handicapées

Les personnes handicapées ont besoin de soutien pour participer à la vie politique.

Il faut créer des programmes pour encourager cela.

Pour cela, il faut de l'argent, et du personnel.

## 7. Mettre en place des formations et des sensibilisations

Certaines personnes handicapées aimeraient faire de la politique.

Mais elles ont des besoins spéciaux.

Et les gens connaissent mal ces besoins.

Alors, il faut créer des formations et des sensibilisations pour informer les gens.

Par exemple,

- pour les gens qui travaillent dans la politique
- pour les gens qui travaillent dans l'administration
- et pour tout le monde.

## **Traitement des pétitions**

Le 4 décembre 2024,

la commission a entendu 3 représentants des pétitions.

Le représentant fait partie des personnes qui ont écrit la pétition.

Il parle au nom de ceux qui ont écrit la pétition.

Ensuite, le Conseil d'Etat et la commission ont pris la parole.

Et ils ont donné leur position.

Cela veut dire donner son avis.

## **Position du Conseil d'Etat**

Il y a déjà eu plusieurs améliorations.

Par exemple :

- une nouvelle loi
- un plan d'action cantonal
- plusieurs mesures
- et plusieurs projets

Le Conseil d'Etat comprend les problèmes d'accès aux bâtiments.

Le Conseil d'Etat peut donner des conseils aux villes et aux villages pour rendre les lieux accessibles.

Mais c'est tout.

C'est le rôle des villes et des villages de rendre les lieux accessibles.

Ensuite, le Conseil d'Etat répond sur la question des droits politiques.  
Il y a déjà une discussion en cours sur ce sujet.  
Des gens malhonnêtes pourraient manipuler les personnes handicapées.  
Et les pousser à voter pour quelque chose ou pour quelqu'un.  
Certaines personnes ont peur de cela.  
Mais cela peut aussi arriver aux personnes âgées.  
Et les personnes âgées gardent quand même leur droit de vote.  
Le Conseil d'Etat est d'accord d'ouvrir la discussion  
sur le droit de vote et le droit d'être élu.

Ensuite, le Conseil d'Etat répond  
sur la question des informations accessibles.  
C'est un gros travail de tout adapter pour toutes les sortes de handicap.

Le Conseil d'Etat rappelle qu'il y a déjà eu des progrès.  
Par exemple, il y avait une brochure en FALC pour la dernière votation.  
Le FALC est un langage simplifié.  
Il y a aussi des vidéos.  
Et certaines en langue des signes.

Le Conseil d'Etat travaille aussi sur le site internet de l'Etat de Neuchâtel.  
Le site sera plus accessible.  
Et répondra aux normes d'accessibilité.  
Mais cela prend du temps.  
Le Conseil d'Etat veut continuer à faire des efforts.

## **Position de la commission**

D'abord, la commission donne son avis sur la 1<sup>ère</sup> pétition.

La commission comprend les problèmes d'accès aux lieux de réunions et de campagne.

Mais le Conseil d'Etat est limité.

Il peut seulement encourager les partis politiques, les autorités et le grand public à rendre les lieux accessibles.

La commission comprend bien cela.

La commission comprend bien les problèmes des droits politiques.

Plusieurs cantons ont déjà changé leur loi.

Des personnes de la politique ont proposé de changer la Constitution fédérale.

Et cela a été accepté.

Donc la loi suisse va sûrement progresser dans ce sens.

La commission a remarqué que :

Il y a plus de curatelles de portée générale en Suisse romande.

Et moins en Suisse allemande.

Les procédures sont différentes.

Le Conseil d'Etat doit étudier cela.

Voter est très important pour les personnes handicapées.

La commission a bien compris cela.

Le droit d'éligibilité c'est le droit de se présenter aux élections.

La commission voit que le droit d'éligibilité est un peu moins important pour les personnes handicapées.

Mais les personnes handicapées doivent avoir les 2 :

- le droit de vote
- et le droit d'éligibilité.

C'est écrit dans plusieurs lois.

Des gens malhonnêtes pourraient manipuler les personnes handicapées.

Et les pousser à voter pour quelque chose ou pour quelqu'un.

La commission a aussi peur de cela.

Alors, la commission propose

de former les proches des personnes handicapées.

Comme cela, les proches aident les personnes handicapées.

Et on peut éviter la manipulation.

Ensuite, la commission donne son avis sur la 2<sup>ème</sup> pétition.

La commission propose de publier plusieurs choses

sur le site internet de l'Etat de Neuchâtel.

Par exemple :

- des vidéos
- des enregistrements audio
- et des textes

Selon les personnes handicapées, il manque encore des choses :

- des documents en FALC
- une traduction en langue des signes et en langage parlé complété.

Le langage parlé complété est une méthode pour communiquer.

Cela aide les personnes sourdes ou malentendantes.

Cela va aider les personnes handicapées à mieux comprendre les sujets.

Il y a de beaux progrès.

Il faut continuer comme cela.

Et faire de la publicité.

Comme cela, les gens voient tout ce qui existe.

## **Conclusion**

La commission propose de continuer à travailler sur les 2 pétitions.

La commission demande au Conseil d'Etat  
de mettre en place des mesures.

Les mesures doivent garantir que :

- Tout le monde peut participer à la politique.
- Il y a plusieurs sortes de handicap dans la société.

Cela doit se voir aussi dans la politique.